

RENOUVELLEMENT DES DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX DE BPCE MUTUELLE

Merci de votre confiance !

Le renouvellement partiel des Délégués régionaux de BPCE Mutuelle vient de s'achever. Vous avez choisi d'attribuer 60 % des postes à pourvoir aux candidats soutenus par le Syndicat Unifié-Unsa. Cette marque de confiance indique à la fois que vous partagez les choix passés et que vous adhérez aux projets que nous portons comme autant de nouveaux engagements. Avec votre soutien, ces projets devraient pouvoir se concrétiser à court terme...

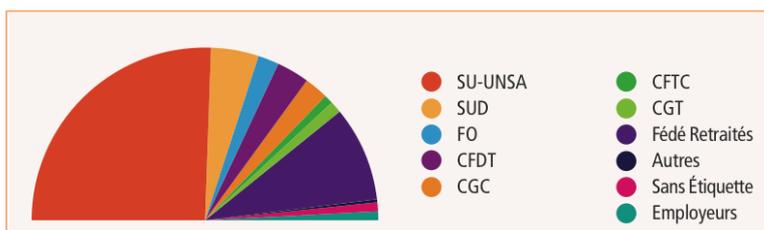
MERCI DE VOTRE CONFIANCE

Qu'il nous soit d'abord permis de remercier ici les mutualistes ayant pris un peu de leur temps pour faire vivre le processus démocratique qui prévaut dans notre Mutuelle. Sur 25 sièges ouverts à renouvellement dans le collège A1 (Actifs Contrat Groupe National), vous avez choisi d'en confier 15 (60 %) aux candidats que nous soutenions. Un beau succès qui traduit votre adhésion aux choix réalisés par nos élus pour la gestion de la Mutuelle et aux prestations et/ou services qu'ils y développent et prévoient de mettre en œuvre à court terme.

MAJORITÉ ABSOLUE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Ce renouvellement partiel des délégués régionaux nous confère la majorité absolue à l'Assemblée Générale de BPCE Mutuelle puisque, sur les 131 sièges qu'elle compte, 67 sont confiés à des délégués régionaux se réclamant de notre sensibilité.

La deuxième représentation la plus importante est celle de la Fédération des Retraités qui compte 24 délégués. Les autres sensibilités et les employeurs occupent les sièges qui complètent l'AG (cf. graphique ci-dessous).



RENOUVELLEMENT PARTIEL DES ADMINISTRATEURS

L'AG ainsi complétée, sera amenée à renouveler à son tour le tiers sortant du Conseil d'administration et la boucle sera bouclée pour les deux années à venir.

Il sera alors temps de relancer les dossiers retardés par la lenteur de publication des décrets et circulaires ministérielles, définissant les limites des contrats responsables éligibles à une taxation réduite.

CONCRÉTISER L'AMÉLIORATION DES PRESTATIONS...

Viendra également le temps de concrétiser l'amélioration projetée des prestations :

- Amélioration du forfait « chambre particulière »
- Amélioration du forfait « opération de la myopie »
- Création du forfait dentaire « parodontie refusée par la SS »
- Meilleure prise en charge des implants dentaires
- Meilleure prise en charge des « médecines douces »
- Prise en charge de la « pharmacie à 15% »

Ces engagements seront tenus et dans les meilleurs délais possibles. Servir au mieux les intérêts des adhérents de notre Mutuelle, tout en préservant sa bonne santé économique ! Tel est le crédo de nos administrateurs qui doivent également préserver ses capacités à accueillir d'autres salariés du Groupe.

Leur objectif : faire de notre Mutuelle l'outil partagé de tout le Groupe BPCE offrant une couverture complémentaire santé de qualité, pour une cotisation raisonnable car, en matière de mutualisation, le nombre fait la force.

ALORS QUE NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ EST ATTAQUÉ DE TOUTES PARTS, NOUS POUVONS ÊTRE FIERS DE NOTRE MUTUELLE ET DES PRESTATIONS SERVIES QUI VONT ENCORE S'AMÉLIORER.

AVEC LE SYNDICAT UNIFIÉ-UNSA, EN PRIVILÉGIANT LA BONNE GESTION DE LA MUTUELLE, EN RENFORÇANT SA PÉRENNITÉ ET SA CAPACITÉ À ACCUEILLIR D'AUTRES COLLÈGUES, NOUS DÉFENDONS VOS INTÉRÊTS ! VOTRE CONFIANCE CONFORTE NOTRE STRATÉGIE.

*Le Secrétariat National du Syndicat Unifié-Unsa,
Jean-David CAMUS, Bernard CHARRIER, Philippe DONVITO
Francois-Xavier JOLICARD et Anne VOTOVIC*

